

## Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**

**Yvon Marcoux de la susdite municipalité**

(Directeur général, greffier-trésorier)

### **PRENEZ AVIS :**

Qu'une demande de démolition pour le bâtiment secondaire situé au 102, rue Langevin a été déposée à la municipalité le 14 mai 2026.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître son opposition motivée par écrit à l'intention du directeur-général, greffier-trésorier de la municipalité dans les dix (10) jours de la publication de cet avis, soit avant le 28 mai 2026.

Qu'une audition publique sera tenue par le conseil municipal à l'égard de la demande de démolition le 1<sup>er</sup> juin 2026, à 19 h 30, lors de la séance ordinaire du conseil, au 1299, route Ste-Thérèse, Sainte-Hénédine.

**Donné à Sainte-Hénédine ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-six.**

.....  
Directeur général, Greffier-Trésorier